Avis après formation

Formation recyclage

MONSIEUR TAMPIER Alain

A suivi du 19/10/2026 au 20/10/2026 pour une durée de 10h30 heures sur site, dont 1h de pratique.

Dans l'organisme de formation ACCESS FORMATION le stage de formation à la prévention du risque électrique intitulé :

Habilitation électrique « Non électricien »

Formation en vue d'une habilitation

Au cours de ce stage **MONSIEUR TAMPIER Alain**

a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations d'ordre électrique sur les installations de son employeur utilisateur.

Avis favorable

Au vu de cet avis et compte tenu des prescriptions contenues dans la norme NF C18-510, l'employeur peut délivrer à **MONSIEUR TAMPIER Alain**

L'habilitation suivante :

B0, H0V (TBT-BT/ HT) B1V B2V BR BC

Pour réaliser toutes opérations du champ d'application t elles qu'elles ont été définies par l'employeur,

Observations complémentaires *(si nécessaire)* ……

……

ACCESS FORMATION ,10 Rue Henri et Antoine Maurras 13016 Marseille

Le responsable de formation :
MR CAROTI

(Nom et signature) Fait le : 20/10/2026
Date



Un modèle de titre d'habilitation est proposé ci-après :

<table>
<tr><td colspan="5">Nom :TAMPIER
Prénom : Alain
Fonction :

Employeur :
Affectation :</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Personnel</td><td rowspan="2">Symbole D'habilitation et attribut</td><td colspan="3">Champ</td></tr>
<tr><td>Domaine de tension ou tensions Concernées</td><td>Ouvrages ou installations concernés</td><td>Indications supplémentaires</td></tr>
<tr><td colspan="5">Travaux d'ordre non électrique</td></tr>
<tr><td>Exécutant</td><td>B0/H0V</td><td>TBT-BT
HTA</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Chargé de chantier</td><td>B0/HOV</td><td>TBT/BT
HTA</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="5">Opérations d'ordre électrique</td></tr>
<tr><td>Exécutant</td><td>B1V</td><td>TBT/BT</td><td></td><td rowspan="6">Travaux hors tension.
Interventions et dépannages avec les EPI.
Vérification d'absence de tension obligatoirement effectuée avec un VAT conforme.
Outils conformes à CEI60900 si présence de tension.</td></tr>
<tr><td>Chargé de travaux</td><td>B2V</td><td>TBT/BT</td><td></td></tr>
<tr><td>Chargé D'intervention BT</td><td>BR</td><td>500 Volts</td><td></td></tr>
<tr><td>Chargé de consignation</td><td>BC</td><td>TBT/BT</td><td></td></tr>
<tr><td>Chargé d'opérations spécifiques</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Habilité spécial</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="5">Document supplémentaire : Oui – Non</td></tr>
<tr><td colspan="2">Le titulaire : TAMPIER Alain
Signature :</td><td colspan="2">L'employeur :
Nom et prénom :
Fonction :
Signature :</td><td>Date :20/10/2026
Validité : 19/10/2029</td></tr>
</table>

AVIS

Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer.

Ce titre est strictement personnel et ne peut être utilisé par un tiers.

Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à sa portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée.

La perte de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique.

Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel est autorisé à pratiquer.

La rubrique « indications supplémentaires » doit obligatoirement être remplie.

Cette habilitation n'autorise pas à elle seule son titulaire à effectuer de son propre chef les opérations pour lesquelles il est habilité

AUTORISATIONS OU INTERDICTIONS SPECIALES

…… ……
……
……
……
……
……
…….
……
……
……
……
……